

**Retraites / Pacte ferroviaire****Arrêtons de nous faire plumer !  
Tous en grève le 24 Septembre !**

Un an après une mauvaise loi pour un nouveau pacte ferroviaire votée sur des mensonges concernant les garanties de protection sociale des cheminots, le gouvernement Macron a missionné Jean-Pierre Delevoye pour liquider les régimes de retraites par répartition et mettre en place un système par points qui ne visera qu'à réduire les pensions et à allonger la durée de cotisation.

**Pour les cheminots, il est temps d'arrêter de se faire plumer et de lutter pour nos acquis !**

**RETRAITE PAR POINTS  
RETRAITE EN MOINS****RÉSISTONS TOUS ENSEMBLE****Pour les cheminots, la suppression du calcul sur les six derniers mois, c'est 20% de pension en moins !****La contre-réforme macron,  
C'est l'âge d'ouverture des droits à 62 ans...  
Des années de travail en plus pour moins de pension !**

L'âge d'ouverture des droits est l'âge auquel vous avez le droit de partir à la retraite. Avant cet âge, vous ne pouvez pas bénéficier d'une pension. Pour les cheminots, avec la contre-réforme Macron, cet âge passerait progressivement de 52 ans (adc) / 57 (sédentaire) à 62 ans... voire 64 ans si vous voulez une pension complète... Un vrai hold-up sur nos retraites et sur nos cotisations... Si on ajoute les dispositions régressives de la loi El-Khomri, permettant à l'employeur de licencier le salarié inapte (*transcrit dans le statut en 2019*), on peut deviner ce que deviendront les cheminots... Des chômeurs !

**Des arguments trompeurs !**

Un des arguments principaux du gouvernement serait l'équité entre les cheminots et les autres salariés, l'âge moyen de départ à la retraite étant de 58 ans à la SNCF et de 61 ans dans le privé. Mais lorsqu'on prend l'âge de cessation d'activité, c'est-à-dire l'âge à partir duquel on arrête vraiment de travailler, les études officielles montrent qu'il est de 58 ans dans le privé. Après cet âge, la majorité des salariés est au chômage, en arrêt maladie, en formation, en pré-retraite... jusqu'à 62 ans. N'oublions pas non plus qu'à la SNCF, l'espérance de vie des cheminots est inférieure à la moyenne nationale d'environ 2,5 ans !

**Des cheminots qui financent leurs acquis !**

Notre régime spécial est financé par une surcotisation retraite (le taux T2). Là où un salarié paye en moyenne 29% de cotisation retraite (part salariale et employeur) les cheminots au statut en payent... 45%. C'est donc bien cette surcotisation de 16 points qui nous permet de partir un peu plus tôt avec un calcul sur les six derniers mois... et c'est bien cet acquis qui sert d'excuse à nos patrons pour durcir nos conditions de travail et prôner l'immobilisme salarial !

## Retraites / SNCF 2020,

### C'est la double peine pour les cheminots !

Comme pour la réforme ferroviaire, les engagements de l'État sur les conditions d'emploi et maintenant sur les retraites des travailleurs du rail sont des leurres. A l'augmentation des cotisations retraites, à la baisse des pensions pouvant aller jusqu'à 20%, la direction SNCF décomplexée vient y ajouter, avec son « *pacte social d'entreprise* », la saignée dans les effectifs cheminots, la paupérisation et la précarisation de l'ensemble des salariés du transport ferroviaire.

Alors qu'il a fallu près d'un an aux décideurs du ferroviaire pour exposer leur vision d'un Groupe Public Ferroviaire éclaté dans un système à 5 S.A. indépendantes, elles-mêmes redécoupées en activités, ce sont les mêmes qui voudraient aujourd'hui liquider les droits sociaux et le statut des personnels en quelques mois seulement, tout cela assorti de la double peine d'une énième contre-réforme des retraites.

**Mobilisation**  
**24/09**  
**Grève**  
Solidaires  
**SUD**Rail

### Un découpage en 5 S.A. qui ne donne aucune garantie aux cheminots !

Autonomie complète des S.A. et des activités sur les salaires, les métiers, la formation, l'organisation du travail... c'est le vœu de nos patrons qui veulent aussi fragmenter le réseau ferroviaire avec les directions de lignes et les gestionnaires d'infrastructure dédiés. Dans ce système, pas de déroulement de carrière transverse, pas de transversalité inter-SA...

**Il est temps de reprendre la lutte pour notre avenir !**

Fort d'un constat d'une situation sociale catastrophique au niveau national et sans égale dans la branche ferroviaire, les composantes de la fédération SUD-Rail ont décidé de travailler dès maintenant à fédérer dans une dynamique de luttes tous les salarié(e)s qui refusent ces attaques antisociales.

Pour ce faire, dès le 24 Septembre, la Fédération SUD-Rail appelle l'ensemble des travailleurs du rail à une action de grève et de manifestations et à se réunir en assemblée générale pour faire le point et faire entendre leurs voix !

Par cette première journée de mobilisation, la fédération SUD-Rail s'inscrit dans la volonté d'une convergence des luttes avec l'ensemble des salarié(e)s, du public comme du privé, à statut ou non qui sont opposées aux régressions sociales. C'est bien un haut niveau de rapport de force qui fera reculer le gouvernement sur la contre-réforme des retraites mais aussi sur ses projets de dumping social dans la branche ferroviaire... Ne comptons pas sur les « réformistes » qui sont déjà prêts à négocier la longueur des chaînes malgré leurs expériences malheureuses de 2014 et 2018

**Le niveau de grévistes à la SNCF sera scruté à la loupe par le gouvernement et les patrons alors pas de fatalisme, il faut y aller, montrons que nous ne nous laisserons pas plumer !**

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS  
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com  
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr  
FACEBOOK : @sudrailofficiel  
TWITTER : @Fede\_SUD\_Rail  
Union syndicale  
**Solidaires**